

ENVIRONNEMENT

Engagement de l'élaboration du Plan Climat-Energie d'Ivry

EXPOSE DES MOTIFS

Le Plan Climat-Energie d'Ivry a pour objectif de diminuer, sur la durée de la mandature, l'émission de gaz à effet de serre (GES) de 10%. Démarche de développement durable préconisée dans les conclusions du Grenelle de l'Environnement, il s'articulera avec l'Agenda 21 local.

Il répond à un double impératif : sortir par le haut de la crise énergétique en proposant une démarche responsable et constructive à l'ensemble des ivryen-nes.

En la matière la Ville se doit de montrer l'exemple.

I - RAPPEL DES ENJEUX CLIMATIQUES ET ENERGETIQUES**□ LE CONSTAT ET LES PREVISIONS DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'EVOLUTION DU CLIMAT**

Depuis sa création en 1988, les travaux du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) visent à améliorer les connaissances sur le climat et les mécanismes de son évolution. Le premier rapport (1990) du GIEC mettait en évidence une montée des températures à l'échelle de la planète. A cette date, les experts ne concluaient pas sur l'origine du phénomène.

Le rapport de 2001 mettait en évidence la responsabilité humaine du changement climatique. Le quatrième rapport, publié en 2007, confirme cette responsabilité.

Les principales données du rapport 2007 sont les suivantes :

- Le réchauffement climatique est « sans équivoque » :
 - 0,74°C en moyenne globale entre 1906-2005 (+ 0,95°C pour l'Europe) ;
 - Le réchauffement s'est fortement accéléré au cours des cinquante dernières années, avec un rythme de 0,13°C par décennie ;
 - Onze des douze dernières années figurent parmi les douze années les plus chaudes depuis 1850.
- La « probabilité que des changements climatiques soient dus aux activités humaines, est supérieure à 90% » (probabilité à 60% en 2001) :
 - « Les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) dues aux activités humaines ont augmenté depuis la période préindustrielle, avec une croissance de 70% entre 1970 et 2004 » ;
- Suivant les modèles, la température moyenne annuelle du globe s'élèvera de 0,2°C par décennie au cours des deux prochaines décennies, pour atteindre 1,1°C à 6,4°C d'ici 2100.

Pour le GIEC, s'il convient de mener une politique d'adaptation pour répondre aux impacts du changement, ces dérèglements étant inévitables du fait de l'inertie du système climatique, cela ne suffira pas. La mise en oeuvre de mesures d'atténuation réduisant les émissions de GES est indispensable pour garantir que la capacité d'adaptation de notre planète ne soit pas dépassée.

Pour les rapporteurs, les vingt à trente prochaines années seront cruciales dans les efforts pour atténuer le réchauffement de la planète. Selon le meilleur scénario présenté par les délégués du GIEC, si l'on veut contenir la hausse de la température moyenne entre + 2°C et + 2,4°C, les émissions mondiales de GES devraient décroître dès 2015.

□ **LES OBJECTIFS A ATTEINDRE**

Sur la base des analyses du GIEC, l'Union européenne a décidé qu'il fallait contenir le réchauffement climatique à hauteur de 2°C. Pour cela, il faut diviser par deux les émissions mondiales de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Diviser par 2 les émissions globales, revient, compte tenu des écarts dans les émissions par habitant, à diviser par 4 ou par 5 les émissions des pays industrialisés.

En effet, du fait des processus cumulatifs, plus nous agissons tard, plus il sera difficile de revenir à un niveau d'émissions absorbables par la biosphère, plus les concentrations dans l'atmosphère seront élevées et plus les dommages seront importants.

Le « Plan Climat », arrêté en juillet 2004 et actualisé en 2006, fixe comme objectifs à la France :

- une stabilisation des émissions en 2010 des émissions de GES à leur niveau de 1990 ;
- une division des émissions de GES par 4 d'ici à 2050 (« l'objectif du facteur 4 »). Cela implique une réduction des émissions de GES de 3 % par an en moyenne pour atteindre - 30 % en 2020, puis la division par 4 en 2050.

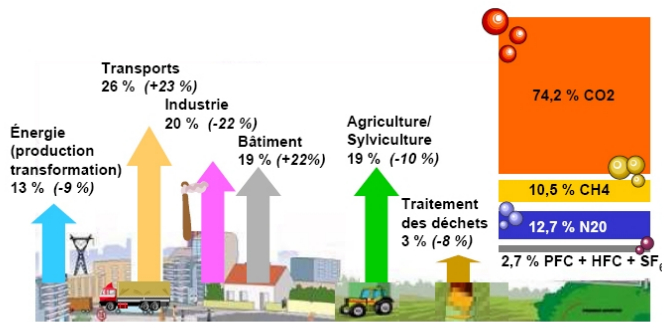
Concrètement, cette division implique que chaque habitant de la planète, limite sa production de GES à 0,460 tonne d'équivalent carbone (1,7 tonne de CO₂) par an. Aujourd'hui, la « production » d'un français est de 1,8 tonne/an (6 tonnes/an pour un américain, 0,57 tonne/an pour un chinois).

Le 23 janvier 2008, la Commission européenne a adopté un ensemble de mesures destinées à lutter contre le changement climatique et à favoriser les sources d'énergies renouvelables. Les deux objectifs fixés par l'Union Européenne aux Etats membres sont :

- une réduction de 20% des émissions de GES. Elle devrait être portée à 30% à l'horizon 2020 lorsqu'un nouvel accord mondial aura été conclu sur le changement climatique ;
- une part de 20% d'énergies renouvelables en 2020 au niveau de l'Union (23% pour la France).

❑ LA PART DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

En France, les données relatives aux émissions de GES sont résumées par les graphiques ci-dessous :



Émissions de gaz à effet de serre en France (y compris DOM/COM) en 2004, par secteur (entre parenthèses, l'évolution depuis 1990 ; source : CITEPA/Inventaire SECTEN/Format PNLCC, février 2006)

Pour sa part, l'Ile-de-France en 2000, d'après Air-Parif, émettait 9% de la totalité des gaz à effet de serre émis en France. A 90% il s'agissait de rejets de CO₂ (~75% à l'échelle nationale).

La combustion non industrielle (chauffage et eau chaude sanitaire) soit le secteur « résidentiel tertiaire » était à cette date responsable de 43% des émissions de GES des émissions en Ile-de-France (19% en France), avec 27% des émissions, le secteur des transports était le second émetteur (26% en France).

Selon la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES), les collectivités territoriales seraient directement responsables de 12 à 15 % des émissions nationales de gaz à effet de serre du fait :

- de leurs décisions en matière d'aménagement, de construction, de transports... ;
- de la gestion de leur patrimoine : bâtiments, éclairages publics, flottes de véhicules... ;
- des activités pour lesquelles elles assurent une compétence de gestion : transports, déchets, distribution d'énergie, assainissement....

Cette responsabilité serait de plus de 25%, si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et de transport.

❑ LE COUT DE L'ENERGIE

L'évolution du prix du baril de pétrole qui le 11 juillet a dépassé les 147\$, les conséquences de la hausse des carburants en matière de :

- transports : si nombre de professions sont touchées, les ménages, le sont également et tout particulièrement les ménages péri-urbains devant, faute de transport en commun, utiliser leur voiture pour se rendre à leur travail ;
- logements : le montant des charges de chauffage, d'eau chaude sanitaire s'élève à mesure de la progression du prix du gaz et du fioul ;

sont là pour nous rappeler la nécessité de :

- repenser l'organisation du territoire : lutte contre l'étalement urbain, densification urbaine ;
- prioriser les transports collectifs, les modes actifs (marche, vélo) ;
- d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- modifier certains modes de vie et comportements : choix alimentaires, choix de déplacements, choix de loisirs...

Si les pays économiquement les plus faibles seront encore plus fragilisés, dans des pays comme la France, les catégories sociales les plus défavorisées sont et seront les plus atteintes.

Selon l'Ademe, en 2006, soit avant la forte progression du prix des énergies fossiles, l'énergie représentait déjà 17,3% des dépenses courantes d'un logement.

Les ménages les plus fragiles au plan économique sont les plus touchés par les hausses de l'énergie, et cela d'autant plus si l'on prend également en compte le poste déplacement.

Toujours selon l'Ademe, la part des dépenses énergétiques (habitat et transport) est :

- de 5,9% des revenus chez les 20% de ménages les plus aisés et de 14,9% chez les 20% de ménages les plus modestes ;
- passée, entre 2001 et 2006, de 10,2% à 14,9% des revenus annuels chez les 20% de ménages les plus modestes, en revanche, elle est passée de 6,3% à 5,9% chez les 20% les plus aisés.

La hausse des énergies fossiles est sans doute, aujourd'hui, plus structurelle (certains analystes évoquent un baril à 200\$ dans les deux ans) que conjoncturelle. Et alors que certaines compagnies pétrolières situent le pic de production entre les années 2025, 2030, synonyme de croissance des prix, on peut penser que la hausse actuelle est une « chance » et peut constituer une opportunité, pour engager les mutations nécessaires à l'adaptation des sociétés aux changements à venir, et éviter aux générations actuelles et plus encore aux générations futures de les subir.

□ LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DES COLLECTIVITES LOCALES

Selon une étude menée pour l'Ademe, en 2005, la consommation totale du patrimoine géré directement par les communes de métropole serait de l'ordre de 31,7 milliards de kWh d'énergie finale. Cette consommation représente une dépense d'environ 2,2 milliards d'euros TTC (36,2 euros par habitant), soit 3,8% du budget de fonctionnement. Pour ce qui concerne les collectivités de plus de 50 000 habitants, la répartition de consommation énergétique est la suivante :

collectivité locale + 50 000 h			
	patrimoine bâti	éclairage public	véhicules municipaux.
Répartition des consommations	76%	17%	7%
kWh par habitant	500 kWh		
Coût par habitant	33,1 €		

II - UN CADRE POUR UNE COHERENCE D' ACTIONS

□ DU PLAN CLIMAT TERRITORIAL AU PLAN CLIMAT-ENERGIE TERRITORIAL

Le « Plan Climat 2004 » adopté par le gouvernement, incitait les collectivités territoriales à s'investir dans des « Plans Climat Territoriaux » (PCT). A ce jour, seulement quelques collectivités locales ont élaboré un PCT (Paris, Nanterre, Nantes, Mulhouse, les Hauts de Seine...).

En 2007, le « **Grenelle de l'Environnement** » a mis fortement l'accent sur la question climat/énergie, avec notamment :

- Réaffirmation de l'objectif du « Facteur 4 » ;
- Accentuation du développement des énergies renouvelables ;
- Etude d'une taxe carbone ;
- Objectifs de réduction des consommations énergétiques des bâtiments (voir le résumé en annexe) ;
- Introduction de l'adaptation aux changements climatiques et de la maîtrise des consommations énergétiques dans les objectifs de l'aménagement du territoire.

Pour ce qui est des « Plans Climat », ils sont devenus, afin de mieux montrer l'importance des questions énergétiques, des « Plans Climat-Energie Territoriaux » (PCET).

Le projet de loi dit « Grenelle I » publié en mai dernier, rend les « plans climat énergie » obligatoires :

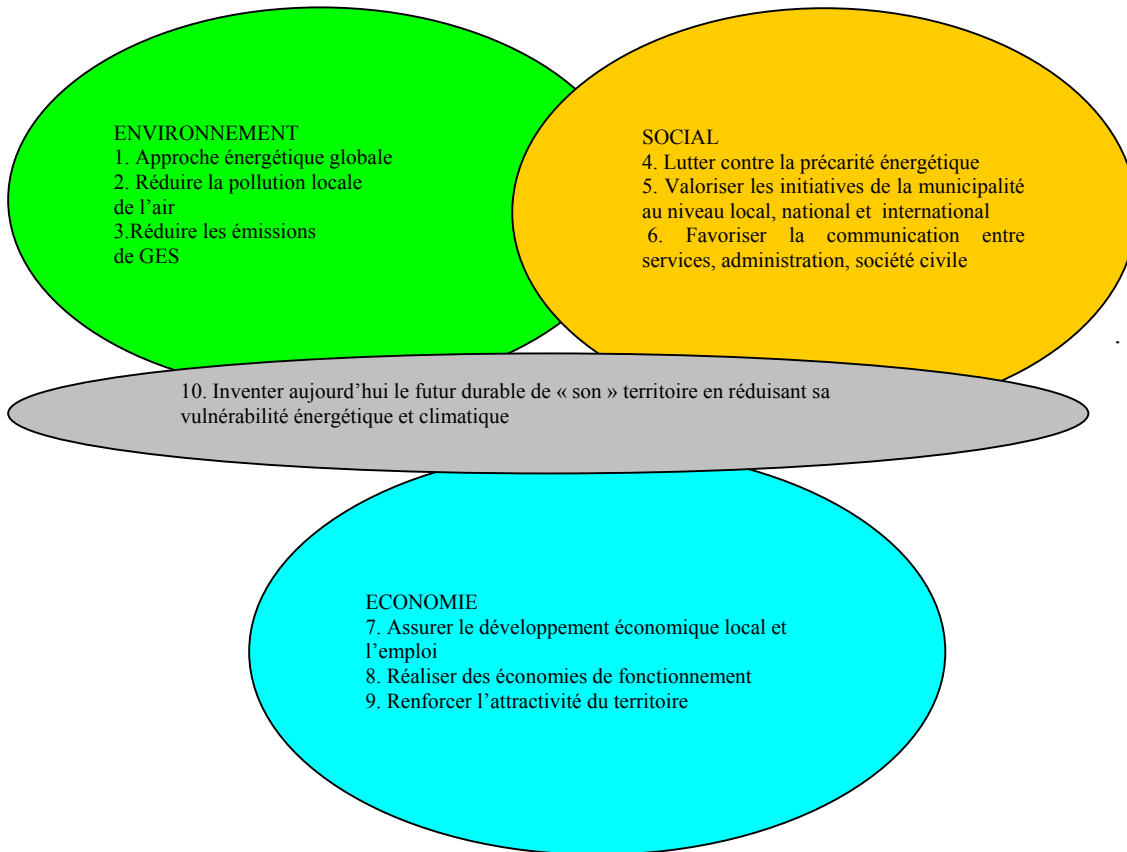
- *Article 8 : « Il sera demandé aux conseils régionaux, aux conseils généraux et aux communes de plus de 50 000 habitants d'établir, en cohérence avec les documents d'urbanisme, des plans climat énergie territoriaux avant 2012 ».*
- *Article 41 : « Les bilans en émissions de gaz à effet de serre et les plans climat énergie territoriaux, en cohérence avec les Agendas 21 locaux, seront généralisés en commençant en 2008. Les Agendas 21 locaux seront utilisés comme outils de contractualisation entre l'Etat, les régions, les départements, les communes et leurs groupements. L'évaluation environnementale a priori et a posteriori des documents d'urbanisme et des expérimentations en matière de développement durable, et l'articulation des politiques de transport et d'urbanisme seront progressivement systématisées.*

□ **LES OBJECTIFS D'UN PLAN CLIMAT – ENERGIE TERRITORIAL**

Le PCET est un cadre qui doit permettre :

- D'identifier les principales activités responsables d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire ;
- De quantifier les émissions ;
- De définir et de mettre en œuvre sur un territoire, une stratégie et un programme d'actions sur le long terme :
 - de réduction des gaz à effet de serre ;
 - d'adaptation afin de réduire la vulnérabilité du territoire aux mutations climatiques et énergétiques à venir.
- De proposer des actions d'information, de responsabilisation, de mobilisation et de préparation de la population et des acteurs socio-économiques aux mutations à venir.

Plus globalement, le PCET participe à la mise en œuvre d'une démarche de développement durable, il est une étape dans l'élaboration d'un Agenda 21 local. La figure ci-dessous, élaborée par le Réseau Action Climat (RAC) résume parfaitement les raisons de l'élaboration d'un Plan Climat.



III - UN PLAN CLIMAT – ENERGIE POUR IVRY

Pour la période 2008/2014, le **projet municipal** fixe, en conformité avec le « Facteur 4 », un **objectif de -10%** des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire d'Ivry au terme de la mandature.

Atteindre cet objectif implique le développement d'un programme d'actions cohérent. C'est pourquoi, il est proposé l'élaboration d'un « **Plan Climat-Energie** » à l'échelle d'Ivry.

□ NOUS NE PARTONS PAS DE ZERO

Lors de la révision de la charte « Vers Ivry 2015 » il a été souligné l'importance pour les décennies à venir des enjeux climatiques et énergétiques.

Depuis ces dernières années, des projets, des pratiques, des référentiels ont intégré ces enjeux et plus globalement les principes du développement durable :

- Le groupe scolaire « Guy Môquet » a été réalisé dans une démarche HQE.
- La charte « Qualité Habitat » a été adoptée en février 2008 et inscrit :
 - L'énergie comme une thématique obligatoire pour les opérations neuves de logements ;
 - L'approche « carbone » comme une thématique transversale à prendre en compte dans tous les projets, avec l'objectif de tendre vers la neutralité carbone.
- L'engagement de l'élaboration d'une charte qualité pour les équipements municipaux qui fera de l'énergie une thématique centrale de la construction neuve, mais aussi de la réhabilitation.
- L'élaboration pour l'opération de la ZAC du « Plateau » d'un cahier de prescriptions et de recommandations environnementales, fixant notamment des performances énergétiques élevées pour les constructions à venir.
- L'engagement d'une Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments (OPATB) est à l'étude.
- La performance de la réhabilitation thermique est une priorité fixée au projet « Gagarine ».
- L'extension du réseau de chaleur avec un développement de la géothermie est à l'étude.
- Des projets de bureaux, de logements visent de hautes performances énergétiques et / ou intègrent des énergies renouvelables.
- Le partage de l'espace public en faveur des transports en commun et des circulations douces est mis en œuvre dans les projets de voirie de même que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- La réflexion est engagée sur la collecte pneumatique des déchets.
- La protection de la biodiversité est une priorité : convention avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), réduction des phytosanitaires chimiques, signature de la charte régionale de biodiversité.
- L'intégration progressive de clauses environnementales dans la politique d'achats (acquisition de véhicules GPL, exigence de bois certifiés issus de forêts gérées...).
- Le remplacement, dans les bâtiments communaux, des chaudières au fioul par des chaudières au gaz.
- L'emploi pour l'éclairage public d'ampoules moins consommatrices d'énergie.
- L'engagement au second semestre 2008, de la première phase de diagnostics de performance énergétique (DPE) des bâtiments communaux de plus de 1000 m².
- Projet d'autorisation de dépassement de COS de 10% pour les opérations répondant au label « Très Haute Performance Energétique énergie renouvelable » de la Réglementation Thermique 2005.

□ **UN BILAN CARBONE SUR « AVENIR – GAMBETTA »**

La Sadev a missionné le cabinet « F4CT » implanté à Ivry pour réaliser le bilan carbone sur le périmètre de l'opération « Avenir - Gambetta ».

Au terme de ce bilan, soit vers la fin du second semestre 2009, nous devrions disposer d'un bilan carbone sur environ un quart du territoire.

❑ OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

Avec l'objectif chiffré de réduire de 10% les émissions de GES sur le territoire d'Ivry au terme de la mandature, la Ville veut susciter un nouveau comportement des ivryen-nes face à la raréfaction des énergies fossiles et au renchérissement de leur coût d'une part et d'autre part vis à vis des pollutions que celles-ci génèrent, responsables de la dégradation du cadre de vie et de la santé. Mais c'est aussi développer un comportement responsable et positif vis à vis des générations futures et de nos voisins dans un choix de consommer moins et mieux.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville a un double rôle à jouer :

- Faire preuve d'exemplarité dans ses démarches ;
- Offrir des alternatives viables et compréhensibles aux populations et en particulier les plus vulnérables.

Il s'agit aussi de traiter les enjeux selon deux approches :

- Une approche « stock » avec une amélioration des performances énergétiques du bâti ;
- Une approche « flux » avec une amélioration de la politique des déplacements d'une part et une démarche urbanistique visant à rapprocher les pôles de vie (habitat, emploi, commerces, loisirs).

Les publics concernés sont :

- Les élus et les services de la Mairie d'Ivry ;
- Les habitant-es ;
- Les « acteurs » du territoire : bailleurs sociaux, copropriétés, entreprises, associations, commerçants, entreprises de transport, établissements scolaires et universitaires, etc ;
- Les personnes qui travaillent à Ivry et vivent ailleurs.

Pour chacun de ces publics, il y a lieu de mener une action spécifique de formation-sensibilisation – responsabilisation aux enjeux par rapport à ce que chacun peut gagner dans le changement en cours.

Enfin, chacun de ces publics sera étroitement associé et participatif pour chacune des étapes du processus.

❑ ELABORATION - CALENDRIER

Le plan climat – énergie résultera donc d'un processus d'élaboration, compris entre **9 et 10 mois** (diagnostic, élaboration du plan) et qui devra **associer**, les ivryen-nes, les acteurs sociaux-économiques, l'ensemble de l'administration communale. En effet, par rapport à ce dernier point, **le partage par tous** du diagnostic et du programme d'actions est un impératif pour la réussite du plan.

L'élaboration de ce plan suppose :

1) Les organes de gouvernance

- Un comité de pilotage présidé par Mme Duchène et composé de M. Mayet, M. Rameau, M. Bouyssou, M. Rosset pour les élus et de M. Schweitzer, Mme De Graève, M. Menuel, Mme Giraud, Mme Camier et M. Stampfler pour l'administration.

- Un comité partenarial de suivi qui comprendra en plus de la Municipalité et des services, des représentants des comités de quartiers, des associations, des entreprises, des syndicats...
- Un groupe projet piloté par M. Schweitzer et où seront associés les services du développement économique, finances, des bâtiments, de l'urbanisme, de l'environnement, de la vie des quartiers...

Ces deux listes ne sont pas limitatives.

2) La désignation de deux bureaux d'études :

- L'un missionné sur :
 - Le diagnostic énergie, et notamment en liaison avec les bâtiments ;
 - D'élaboration d'un bilan carbone ;
 - D'aide à l'élaboration d'un plan climat-énergie.

- Le second missionné sur :
 - L'accompagnement au changement pour les quatre publics visés au paragraphe précédent et chargé d'assurer la liaison et la cohérence de la démarche.

3) Les outils :

- La **réalisation d'un diagnostic** des émissions de GES et des consommations énergétiques selon deux approches complémentaires :
 - Le bilan « territoire », rendant compte des activités de l'ensemble du territoire communal ;
 - Le bilan « patrimoine », rendant compte des activités municipales.

La méthodologie appliquée sera celle du Bilan Carbone™ développée par l'Ademe.
- Une **thermographie aérienne** de la ville est proposée en complément du diagnostic comptable des émissions de GES et des consommations énergétiques. Cette opération a un double objectif :
 - pédagogique : permettre à chacun de constater les déperditions de chaleur de son immeuble ;
 - incitatif : sensibiliser à l'engagement de travaux d'isolation et notamment des toitures (30% des déperditions selon l'Ademe).
- Le **recensement des actions** dès à présent engagées par la Ville et concourant à l'atténuation et/ou à l'adaptation ;
- La **mise en place d'outils de suivi et évaluation** du programme d'actions, des indicateurs rendant compte des impacts et résultats en matière de :
 - Gouvernance : appropriation du projet par le plus grand nombre ;
 - Economique : performance énergétique + diminution et valorisation des déchets + Plan de déplacement entreprise ;
 - Social : diminution des charges liées aux consommations énergétiques, plus grand confort, diminution des déchets ;
 - Environnemental/territorial : réduction de l'empreinte écologique, autonomie énergétique, augmentation de la biodiversité, optimisation des transports collectifs et actifs (marche, vélo) dans les navettes domicile travail et pour les loisirs.

4) Les démarches :

- L'engagement d'actions **de sensibilisation et de participation** des acteurs ivryens (exposition, plaquettes), travail en direction des enfants des écoles et des centres de loisirs, débats, formations, ... ;
- **L'élaboration d'un projet** sur la période 2009 / 2014 et 2014 / 2025 ;
- **La définition d'un programme d'actions sur l'atténuation et l'adaptation** sur la période 2009 / 2014 :
 - Sur la base du projet municipal, de la connaissance des émissions en Ile-de-France, de l'analyse des plans adoptés, et des champs d'intervention sur lesquels l'action de la ville aura le plus d'impact, le « Plan Climat-Energie municipal » pourrait porter principalement sur les domaines suivants :
 - L'énergie consommée par la ville (équipements municipaux, espaces publics) ;
 - L'aménagement, les constructions neuves et les réhabilitations ;
 - La politique d'achats ;
 - Les déplacements et le partage de l'espace public ;
 - Les déchets ;
 - La biodiversité et les espaces verts ;
 - La sensibilisation et la participation des acteurs économiques et de la population.

□ **BUDGET**

Sur la base de consultations, et des propositions ci-dessus, il convient, dans cette phase d'élaboration du Plan Climat-Energie Territoire, de prévoir pour l'année 2009, un budget de 200 000 € :

- **Diagnostic et aide à l'élaboration du plan** : estimé à 60 000 €. L'Ademe subventionne les collectivités pour la réalisation d'un Bilan Carbone™ à hauteur de 50 % maximum du coût de la prestation plafonné à 30 000 € ;
- **Accompagnement de la participation, sensibilisation, information** : estimé à 30 000 € ;
- **Thermographie aérienne ville** : environ 60 000 € (un peu plus d'un euro par habitant). L'Ademe, le SIPERREC et le SIGEF sollicités, ont indiqué qu'ils ne subventionnaient pas ce type d'opération. Quant au Conseil Régional, il ne finance que les EPCI ;
- **Elaboration du Plan Patrimonial énergie** : estimé à 50 000 €. Ce plan doit permettre de définir une programmation pluriannuelle de travaux de maîtrise et de développement des énergies locales renouvelables. La réalisation de ce plan est nécessaire pour engager les études relatives au développement du réseau de chaleur en lien avec les projets de géothermie de la CPCU. Ce plan permet de solliciter des subventions auprès de l'Ademe et du Conseil Régional. Les montants possibles de ces subventions se situent réciproquement à hauteur de 10 000 et 16 000 €.

La réduction des émissions de GES, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'adaptation de la ville aux changements à venir, implique pour chacun de dépasser le temps du mandat, de se projeter dans un long terme sur la base d'éléments de connaissance encore partiels, et /ou affectés d'une probabilité variable.

La mise en œuvre du « Plan Climat-Energie » devra mobiliser tout au long de ce mandat, mais également au-delà de celui-ci, des moyens financiers importants.

Pour ces deux raisons, le Plan Climat-Energie se devrait de constituer la première étape de l'élaboration d'un « Agenda 21 local », qui pourrait se construire à partir de la révision de la Charte vers Ivry 2015.

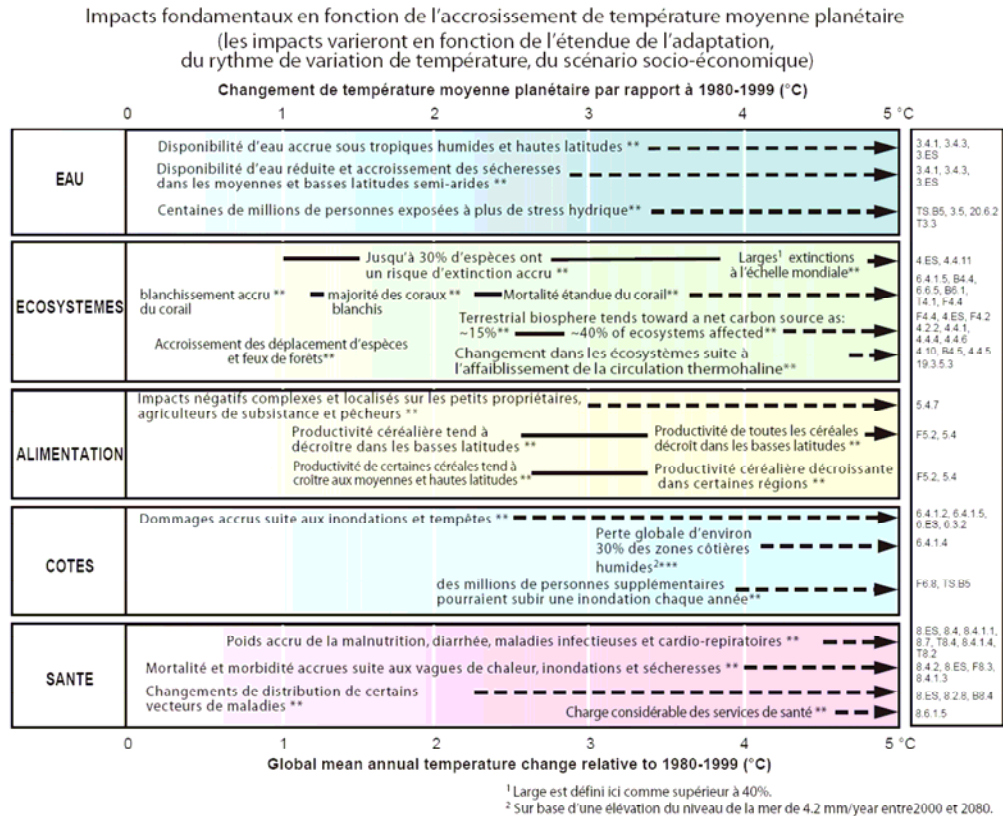
Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'engagement de l'élaboration d'un Plan Climat-Energie local, selon les orientations proposées et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Ademe et de la Région.

Les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

P.J. : tableaux

ANNEXE

1/ Impacts associés au changement de la température moyenne globale (GIEC)



« Exemples d'impacts associés au changement de la température moyenne globale. Panneau supérieur : exemples illustratifs d'impacts globaux simulés pour un changement climatique (et la montée du niveau de la mer et le CO₂ atmosphérique quand cela se révèle pertinent) associé à différents niveaux d'augmentation de la température globale moyenne de surface au 21^{ème} siècle. Les lignes noires indiquent les impacts ; les flèches en lignes brisées indiquent les impacts qui continuent avec l'augmentation de la température. Les entrées sont placées de façon à ce que le côté gauche du texte indique le niveau approximatif de réchauffement qui est associé avec l'apparition d'un impact donné. Les entrées quantifiées pour la rareté de l'eau et les inondations représentent les impacts supplémentaires du changement climatique dans les conditions projetées par les scénarios RSSE A1FI, A2, B1 et B2. L'adaptation au changement climatique n'est pas prise en compte dans ces estimations. Le niveau de confiance de toutes ces entrées est élevé. Panneau inférieur : Les points et les barres indiquent la meilleure estimation et la gamme probable de réchauffement, estimées pour les 6 scénarios marqueurs RSSE pour 2090-2099 par rapport à 1980-1999 ».

Que représentent 460 kg d'équivalent carbone avec les technologies actuelles ?

- un aller-retour de Paris à New York, pour le seul CO₂, et même avec un seul aller simple si on tient compte de tous les autres gaz.
- moins de 100 kg de bœuf ou 3.000 l de lait
- 3.200 kWh d'électricité en Grande-Bretagne, mais avec 22.000 kWh en France (à cause du nucléaire),
- 50 à 500 kg de produits manufacturés
- 2 tonnes de béton (une maison moderne de 100 m² en nécessite 17)
- 850 litres de produits pétroliers (fuel, essence...), soit 4 mois de circulation urbaine en Twingo, et 1 à 2 mois en 4x4 (en ville).
- La consommation de 100 m³ de gaz naturel.

2/ Rappel des propositions du grenelle de l'environnement sur le bâtiment

2010	Fin	Bâtiments publics	Tous les bâtiments publics et tertiaires devront être conçus selon la norme à « basse consommation » (50 KWhep/m ²)
2012	Fin	Ensemble des constructions neuves	Toutes les constructions neuves devront répondre à la norme « basse consommation » (50 KWhep/m ²).
au plus tard	2020	Ensemble des constructions neuves	Toutes les constructions neuves devront répondre à la norme « énergie positive »
à 2020	D'ici	Bâtiments existants	Réduction de 38% de la consommation énergétique du bâti existant
		Parc HLM	Rénovation énergétique de l'ensemble des logements sociaux avec l'objectif d'une consommation comprise entre 90 et 150 kWhep/m ² Mise aux normes accélérée de l'intégralité du parc, en commençant par les 800 000 logements les plus dégradés.
		Programmes ANRU	<i>Anticipation des normes futures (80 ou 50 KWh)</i>

3/ Documentation

Changements climatiques	GIEC : http://www.ipcc.ch/languages/french.htm MIES : http://www.effet-de-serre.gouv.fr/ JANCOVICI : http://www.manicore.com/
Bilan carbone	Ademe : http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=15730 JANCOVICI : http://www.manicore.com/missions/bilan_carbone.html
Energie / bâtiments	Cabinet Sidler / Enertech : http://sidler.club.fr/Plan.html
PCET	Plan Climat 2004 : http://www.comite21.org/docs/economie/axes-de-travail/alimentation-dechets-energie-transports/plan-climat.pdf Energie cité : http://www.energie-cites.eu/Qu-est-ce-qu-un-Plan-climat Guide ADEME : http://www.effet-de-serre.gouv.fr/images/documents/Guide_PCT.pdf MIES –Bilan PCT : http://www.effet-de-serre.gouv.fr/images/documents/Recueil%20MIES.pdf Paris : http://www.paris.fr/portail/viewmultimediasdocument?multimediasdocument-id=33859 Nantes : http://www.communautes-urbaines.com/Download/DD/Plan%20climat%20CU%20Nantes.pdf Nanterre : http://www.nanterre.fr/NR/rdonlyres/778951C0-57DA-4BED-9CDC-9D285B0B3986/0/NAN_plan_climat.pdf
Collectifs	http://www.rac-f.org/ http://www.isolonslaterre.org/isolons.php

ENVIRONNEMENT

Engagement de l'élaboration du Plan Climat-Energie d'Ivry

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Chantal Duchène, adjointe au Maire, rapporteur,

vu les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat,

vu les orientations du Plan climat national adopté en 2004,

vu les recommandations formulées en 2006 par le Groupe de travail « Facteur 4 »,

considérant l'engagement de la France de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère d'ici à 2050, en réduisant ces derniers de 3 % par an, en moyenne,

vu le projet de loi dit « Grenelle I » dont l'article 7 indique que l'État « incitera les régions, les départements et les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants à établir, en cohérence avec les documents d'urbanisme, des « plans climat-énergie territoriaux » avant 2012,

vu le programme d'action municipal 2008 - 2014 qui fixe un objectif de réduction de 10% de l'émission de gaz à effet de serre sur la période,

considérant la nécessité de mettre en œuvre au niveau d'Ivry un plan d'action visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à adapter le territoire aux mutations climatiques et énergétiques à venir,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 43 voix pour et 1 abstention)

ARTICLE 1 : DECIDE d'engager l'élaboration d'un Plan Climat-Energie d'Ivry selon les orientations proposées.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dans ce cadre des subventions auprès de l'Ademe et de la région Ile-de-France et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à leur obtention.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 NOVEMBRE 2008